

Arrêté n°2025-481
Portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
Pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Président de CIAS RIOM LIMAGNE ET VOLCANS (RLV),

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération 18/09/2019 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2021/487 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01^{er} Mars 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme AMBLARD Nathalie</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	A
<i>Mme DE BARROS Sandrine</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	A

Total des agents promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à ENNEZAT, le 16/10/2025

**Pour le Le Président,
La Vice Présidente**


Evelyne VAUGIEN



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :



**CENTRE
INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**
RIOM LIMAGNE & VOLCANS

Arrêté n° 2025-483

**Portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux
pour l'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 1ère classe**

Le Président de CIAS RIOM LIMAGNE ET VOLCANS (RLV),

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°92-866 du 28/08/1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux ;

Vu la délibération 18/09/2019 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2021/487 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01^{er} Mars 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme SEGUIN Estelle	auxiliaire de soins principal de 2ème classe	auxiliaire de soins principal de 1ère classe	1	A

Total des agents promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

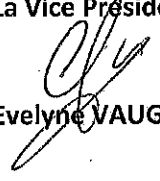
Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à ENNEZAT, le 16/10/2025

**Pour le Le Président,
La Vice Présidente**


Evelyne VAUGIEN



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :



**CENTRE
INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**
RIOM LIMAGNE & VOLCANS

Arrêté n°2025-484

**Portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux
pour l'accès au grade d'agent social principal de 2ème classe**

Le Président de CIAS RIOM LIMAGNE ET VOLCANS (RLV),

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

Vu la délibération 18/09/2019 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2021/487 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01^{er} Mars 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme RIOCREUX Isabelle	agent social	agent social principal de 2ème classe	1	A

Total des agents promouvables : 4

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 4

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

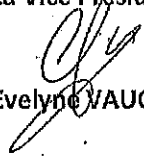
Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

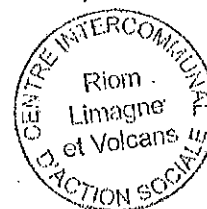
Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à ENNEZAT, le 16/10/2025

Pour le Le Président,
La Vice Présidente


Evelyn VAUGIEN



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :



**CENTRE
INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**
RIOM LIMAGNE & VOLCANS

Arrêté n° 2025-485
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux
pour l'accès au grade de agent social principal de 1ère classe

Le Président de CIAS RIOM LIMAGNE ET VOLCANS (RLV),

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

Vu la délibération 18/09/2019 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2021/487 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01^{er} Mars 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme CHARREYRAS Christelle	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	1	A
Mme GUERREIRO Corinne	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	2	A
Mme BERTHON Marie-Angé	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	3	A
Mme NUNES Elisabeth	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	4	A
Mme RAVASSON Nathalie	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	5	A
M MONI Francis	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	6	A

Total des agents promouvables : 11.

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 11

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 5

Nombres d'hommes : 1

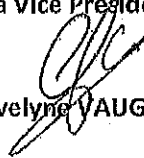
Nombre de femmes : 5

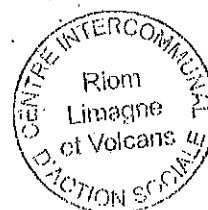
Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à ENNEZAT, le 16/10/2025

Pour le Le Président,
La Vice Présidente


Evelynne VAUGIEN



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

Arrêté n°2025/480
Portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
**Pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère
classe**

Le Président de CIAS RIOM LIMAGNE ET VOLCANS (RLV),

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération 18/09/2019 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2021/487 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01^{er} Mars 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme JOUBERT Caroline</i>	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	A
<i>Mme LECHAT Laëtitia</i>	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2	A

Total des agents promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à ENNEZAT, le 16/10/2025

**Pour le Le Président,
La Vice Présidente**


Evelyne VAUGIEN



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :



**CENTRE
INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**
RIOM LIMAGNE & VOLCANS

Arrêté n°2025-482

**Portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux
Pour l'accès au grade d'aide-soignant territorial de classe supérieure**

Le Président de CIAS RIOM LIMAGNE ET VOLCANS (RLV),

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-1881 du 29/12/2021, portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux ;

Vu la délibération 18/09/2019 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2021/487 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01^{er} Mars 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme MONTAGNE Patricia	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure	1	A

Total des agents promouvables : 3

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 3

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à ENNEZAT, le 16/10/2025

**Pour le Le Président,
La Vice Présidente**


Evelyne VAUGIEN



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :